

Séance plénière CESER du 20/10/10
Orientations Budgétaires du CRA
Déclaration de la CGT

Monsieur Le Président, Chères et chers collègues,

En 2009 nous avons évoqué les conséquences de la suppression de la TP sur les recettes des budgets des collectivités et notamment celles des régions.

Depuis les ressources fiscales de la collectivité régionale ont, à nouveau, été réduites puisqu'elles ne percevront plus de part de la taxe Foncière sur le bâti et le non bâti.

A partir de 2011, ces anciennes ressources seront remplacées par une part de la cotisation sur la VA des entreprises et une imposition forfaitaire des entreprises de réseau auxquelles se rajouteront des dotations versées par un fonds national de garantie des ressources et une dotation de compensation de la réforme de la TP.

C'est la fin de l'autonomie fiscale de la collectivité régionale, **ses ressources étant constituées à + de 90 %** par des dotations ou reversements d'impôts relevant du seul bon vouloir de l'Etat.

A cela s'ajoute la **décision unilatérale du gel pendant 3 ans des dotations** aux collectivités locales.

Ces décisions gouvernementales, non sans arrières pensées politiciennes, vont avoir des conséquences sociales sur les habitants de notre région et vont se traduire par encore plus d'inégalités sociales.

C'est sa politique d'austérité, privilégiant la réduction des déficits au détriment de la relance par l'investissement et la consommation, que l'Etat veut imposer aux collectivités locales.

Les régions selon la DGCL ont, en 2010, inscrit, en investissement, **plus de 11,2 milliards d'euros** (en hausse de plus 3,4% sur 2009). Malgré les différents transferts qu'elles ont du prendre en charge, elles consacrent 40% de leurs dépenses aux dépenses d'investissement.

Nul doute que les contraintes imposées par le gouvernement vont encore plus aggraver la situation économique, celle de l'emploi, particulièrement industriel, et peser sur les salaires déjà bas en Aquitaine.

Dans ce contexte, **nous nous étonnons que le conseil régional ne marque pas plus fortement son opposition aux dictats**, de l'Etat quant aux financements d'investissements relevant de sa compétence.

Il est des projets cofinancés, comme celui de la LGV (nous venons d'en parler) ou de la régénération des lignes et du plan « campus », qui relèvent d'une politique nationale si ce n'est Européenne.

Engagée dans des financements pluriannuels très lourds, il ne faudrait pas que notre région hypothèque ses possibilités d'interventions sur ses compétences propres.

Après avoir perdu son autonomie fiscale, elle pourrait, du fait de ces engagements, ne plus disposer d'autonomie financière.

Nous souhaitons revenir sur la priorité affichée de l'exécutif régional concernant la « politique volontariste pour diversifier l'activité économique de l'Aquitaine et redynamiser la politique industrielle ».

Le conseil des prélèvements obligatoire (organisme rattaché à la Cours des Comptes) fait état dans un rapport « Entreprises et niches fiscales et sociales » rendu public au début du mois d'octobre, de plus de **293 dépenses fiscales et dispositifs dérogatoires au profit des seules entreprises pour un coût évalué, en 2010, à 106,6 milliards d'€ (plus 33% en 3 ans).**

Il est fait également état d'un montant de **66 milliards d'euros de « niches sociales »** comme les exonérations des cotisations sur les heures supplémentaires.

Globalement, en 2010, ces niches ont coûté à la collectivité nationale et au seul profit des entreprises la somme de : 172 milliards d'euros.

Rapporté à la région Aquitaine, les entreprises ont perçu + de 8 milliards d'euros.

Le pire est que tous ces dispositifs, comme le soulignent les rédacteurs, n'ont pas démontré leurs performances parce que complexes, mal maîtrisés, constituant un effet « d'aubaine » souvent au seul profit des grandes entreprises.

Comme le préconisent les rapporteurs s'agissant des dispositifs nationaux, nous pensons qu'il est temps de mettre à plat tous les dispositifs existant en Aquitaine.

Dans le cadre de ses compétences, nous demandons que la CRA prenne en charge l'établissement d'un **bilan exhaustif et contradictoire des différents dispositifs en matière d'intervention économiques**, d'aides aux entreprises et organismes bénéficiant largement de fonds publics.

Nous demandons que les nouveaux règlements d'intervention régionaux, issus de ce bilan, prennent en compte des critères sociaux et humains.

Nous demandons que les salariés, à travers leurs organisations syndicales représentatives et leurs comités d'entreprises soient informés des aides et concours de la collectivité publique au profit de l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Que ces mêmes CE disposent des bilans réguliers, concrets et détaillés afin que chacun sache à quoi est et a été utilisé l'argent public.

Les entreprises se sont, **pour nous, avant tout les salariés qui les composent.**

Il est temps qu'ils sachent à quoi servent les deniers publics.

S'agissant des grands axes des actions futures du CRA, nous souhaitons tout d'abord **relever le peu de place accordée à la forêt**. La forêt de résineux des Landes de Gascogne est une de nos richesses.

½ page pour indiquer que la stratégie définie en 2009 sera poursuivie, ne nous semble pas être à la hauteur des enjeux face à la crise sans précédent que connaît notre forêt.

Après la tempête, elle doit faire face à une attaque de parasites (les scolytes) qui vont rajouter 10 millions de m3 de bois au sol après les 40 millions tombés en 2009.

C'est **l'avenir de notre patrimoine culturel, écologique et économique** qui est en cause. D'autres orientations précises doivent être définies et dans l'urgence.

Par ailleurs, nous voudrions rappeler que **l'expérimentation relative à la gestion des formations des personnes en milieu carcéral** risque de conduire, une fois de plus, à l'augmentation des disparités pour des personnes souvent en très grandes difficultés. Incapable d'assurer des conditions de vie décentes aux détenus (es), l'Etat se décharge une fois de plus de ses responsabilités en matière de formation et donc de réinsertion.

Enfin, notre organisation tient à souligner, comme nous avons eu l'occasion de le dire précédemment, que **l'enseignement supérieur et la recherche** ne se limitent pas aux domaines du laser, des matériaux ou de neurosciences!

Tout en étant réservé sur l'accompagnement de la réhabilitation et l'extension de Bordeaux Ecole Management (BEM) **école privée**, appartenant à la CCI, qui ne nous semble pas devoir bénéficier prioritairement d'un investissement public, nous rappelons notre attachement à la recherche pour des sciences que d'aucun considéreraient secondaires.

Les sciences humaines, les sciences sociales engagent aussi l'avenir de l'Humanité au moins autant que les autres sciences dites fondamentales. Elles doivent, selon nous, être traitées financièrement sur le même plan.

Je vous remercie.